

Voici la liste des pièces justificatives dont vous aurez besoin (1ère demande et renouvellement). Assurez-vous de les avoir avant de commencer la saisie d'une demande.

**Demandeur entre
20 et 60 ans**

Etat civil : modalités de contrôle à la discrétion du CCAS

Justificatif de domicile : modalités de contrôle à la discrétion du CCAS

Revenus : dernier avis d'imposition sur le revenu (sauf bénéficiaires de l'AAH)

Condition d'éligibilité : soit le dernier décompte du versement par la CAF de l'allocation adulte handicapé (AAH), ou à titre exceptionnel relevé de compte justifiant du paiement de cette prestation soit la notification de la pension d'invalidité de 2ème catégorie

**Demandeur entre 60
et 65 ans**

Etat civil : modalités de contrôle à la discrétion du CCAS

Justificatif de domicile : modalités de contrôle à la discrétion du CCAS

Revenus : dernier avis d'imposition sur le revenu

Condition d'éligibilité : carte d'invalidité \geq 80%

Demandeur de 65 ans et plus

Etat civil : modalités de contrôle à la discrétion du CCAS

Justificatif de domicile : modalités de contrôle à la discrétion du CCAS

Revenus : dernier avis d'imposition sur le revenu (sauf anciens combattants et veuves de guerre imposables)

Condition d'éligibilité : (carte ONAC)
soit d'ancien combattant
soit de veuve de guerre
soit d'ancien combattant blessé ou mutilé de guerre